



→ Certificats de qualification professionnelle CQP : CERTIFICATIONS RECONNUES

>>> Au sein de leur Commission nationale pour l'emploi (CNPE), six sections paritaires du Fafsea ont élaboré des Certificats de qualification professionnelle (CQP). Mis en place par des professionnels pour des professionnels, les CQP permettent de faire reconnaître des compétences et de développer des savoir-faire par le biais de la VAE ou de formations qualifiantes adaptées aux métiers.

UN CQP, POUR QUOI FAIRE ?

> **Un certificat de qualification professionnelle** permet de développer et de reconnaître un niveau de compétences et de qualifications, en rapport avec un emploi occupé ou visé.

> **Les CQP sont des certifications nationales de branche** créées et délivrées par la CPNE. Ils n'ont pas valeur de diplôme mais ils sont reconnus par les employeurs et les salariés de la branche concernée. Ils peuvent être inscrits ou non au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP).

À QUI S'ADRESSE LE CQP ?

> **Accessible à tous les publics**, il concerne : les salariés, les demandeurs d'emploi, les intérimaires, les jeunes âgés de 16 à 25 ans.

DES CERTIFICATS VARIÉS

Quinze CQP sont mis en œuvre par six secteurs du Fafsea :

> **Secteur des industries des vins et spiritueux**

- Opérateur qualifié en conduite et maintenance des machines d'embouteillage ou de conditionnement (*lire encadré ci-dessous*)

> **Secteur agricole**

- Ouvrier qualifié de l'exploitation viticole
- Ouvrier spécialisé en productions légumières

- Agent de service de remplacement

- Salarié qualifié en polyculture

> **Secteur des entreprises du paysage**

- Ouvrier paysagiste hautement qualifié en maîtrise paysagère du végétal
- Ouvrier qualifié en construction d'ouvrages paysagers

> **Secteur des centres équestres**

- Enseignant animateur d'équitation
- Organisateur de randonnées
- Animateur soigneur assistant

> **Secteur des jardinerie-graineteries**

- Vendeur en jardinerie-graineterie, option végétaux
- Vendeur en jardinerie-graineterie, option animalerie

> **Secteur des fleuristes, vente et services aux animaux familiers**

- Vendeur en animalerie
- Responsable de magasin
- Adjoint au responsable de magasin ou chef de rayon

COMMENT OBTENIR UN CQP ?

> **Constitué de plusieurs modules** qui peuvent être obtenus séparément par la validation des acquis de l'expérience (VAE) ou par la formation, le CQP est éligible à l'ensemble des dispositifs de formation : congé individuel de formation (CIF), droit individuel à la formation (DIF), contrat et période de professionnalisation, plan de formation, congé de VAE et, dès le 1^{er} janvier 2015, compte personnel formation (CPF)*.

> **Les CQP sont certifiés par un jury** composé majoritairement de professionnels représentants d'employeurs et de salariés compétents dans le domaine concerné.

* Le CPF sera mis en place dans le cadre de la réforme de la formation professionnelle (lire p. 5).

15 CQP
dans le champ du Fafsea

Le saviez-vous ?

→ **Un nouveau dépliant de présentation du CQP** « Opérateur qualifié en conduite et maintenance des machines d'embouteillage ou de conditionnement » est disponible sur le site Internet du Fafsea.

Pour en savoir

www.fafsea.com rubrique « Outils et formulaires » puis CQP, ainsi qu'auprès des CPNE des branches et du RNCP.